

# LA CLASSE DE 1<sup>ère</sup>

## ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

La réforme du lycée prévoit que chaque élève suive **trois enseignements de spécialité** de 4 heures chacun. Le LFV propose :

- Arts – histoire des arts
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues et littératures étrangères en allemand
- Langues et littératures étrangères en anglais
- Mathématiques
- Sciences Numériques et Informatiques
- Physique et chimie
- Sciences de la vie et de la terre (SVT)
- Sciences économiques et sociales (SES)

Les enseignements de spécialité sont mis en place sous réserve de leur validation par le Ministère de l'Education nationale et d'effectifs suffisants.

## LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

Deux **langues vivantes obligatoires** pour tous les élèves : **l'allemand** et **l'anglais**.

Les élèves de nationalité autrichienne ou binationaux suivent obligatoirement les cours de l'enseignement autrichien, l'allemand langue maternelle et l'histoire-géographie, et le cas échéant, le cours de religion. Les nouveaux élèves qui n'auraient jamais suivi de cours d'allemand bénéficient en début d'année d'un soutien particulier.

Les nouveaux élèves désirant poursuivre l'enseignement d'une langue vivante débutée au collège et non enseignée au LFV doivent s'inscrire obligatoirement au CNED. Les frais sont à la charge de la famille et cela ne les dispense pas d'être inscrits aux cours d'allemand. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre au secrétariat du Proviseur-Adjoint. Dans ce cas, il convient de l'indiquer sur la feuille d'inscription.

## ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

- **Section Européenne en anglais**

L'élève peut poursuivre la Section Européenne en anglais en 1<sup>ère</sup>, s'il / elle a suivi les cours de Section Européenne en 2<sup>nde</sup>.

**Un seul enseignement facultatif est possible, à choisir parmi :**

- **Latin** : 3 heures par semaine, poursuite du latin débuté au collège,
- **Arabe** : 3 heures par semaine, poursuite de l'arabe débuté au collège,
- **Espagnol** : 3 heures par semaine, poursuite de l'espagnol débuté en seconde,
- **Autre langue vivante** : enseignement CNED obligatoire. *Les frais sont à la charge de la famille. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre au secrétariat du Proviseur-Adjoint.*

**Les options facultatives sont mises en place sous réserve d'effectifs suffisants et de compatibilité d'emploi du temps.**

**Il est rappelé que le choix d'une option facultative est un engagement pris pour une année scolaire. Aucun désistement ne sera possible.**

## ATELIERS FACULTATIFS

Il est également possible de s'inscrire à un **atelier facultatif** qui fera l'objet d'une communication spécifique à la rentrée. L'ouverture de ces ateliers dépend du nombre d'inscrits, certains peuvent faire l'objet d'une sélection parmi les élèves pour en limiter le nombre.

En 2018-2019, à titre d'information, les ateliers facultatifs auxquels se sont inscrits les élèves sont les suivants :

- Ambassadeurs en herbe - Atelier d'éloquence et d'art oratoire,
- Model United Nations (MUN),
- Maths en Jeans,
- Club cinéma,
- Option EPS – badminton et musculation.